

## INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

### Identification des tiers:

Client: Fabrizio Dicembre, Rue Albert 1er 140, 6780 WOLKRANGE  
Propriétaire: Dicembre  
Installateur: Fabrizio Dicembre, Rue Albert 1er 140, 6780 WOLKRANGE  
N° TVA:

Installateur = personne ou personnes responsable(s) des travaux

### Identification de l'installation électrique:

Adresse du contrôle: Rue Albert 1er 140, 6780 WOLKRANGE  
Code EAN installation: 541449020708479307  
Tarif compteur(s): Compteur intelligent (numérique) Cabine HT privée: Non  
Numéro compteur(s): 1SAG11005156758 GRD: ORES  
Index compteur(s): 1.8.1 : 001080,437 / 1.8.2 : 001516,601 / 1.8.0 : 002597,045 Type de locaux: Maison individuelle  
Type d'installation: Unité d'habitation

### Nature du contrôle:

Conformément aux prescriptions du Livre 1 – Installations à basse tension et à très basse tension – Procédure interne QPRO/ELE/001

Type de contrôle: Contrôle de conformité avant la mise en usage - modification ou extension importante (6.4)  
Date de réalisation:  Avant le 01/10/1981  Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020  Après le 01/06/2020  
Notes: Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"  
Dérogations (Partie 8): Non appliquées  
Réinspection au rapport: /

### Données générales de l'installation électrique:

Tension nominale : 3 x 230V Intensité nominale max.: 40 A Valeur nominale branchement: 40 A  
Câble d'alimentation: 4X10 mm<sup>2</sup> Type: EXVB Type de système de mise à la terre: TT  
Electrode de terre: Piquet de terre Section électrode de terre: /  
Section conducteur de terre: 16 mm<sup>2</sup>  
Nombre de tableaux: 2 Nombre de circuits: 21+5 Nombre de circuits de réserve: 0  
Installation de production décentralisée: Non présente Puissance AC (maximale): / kVA  
 Installation PV  Stockage de batterie  Central à hydrogène  Cogénération  Eolienne

### Description générale des dispositifs à courant différentiel:

Dispositif(s) à courant différentiel principal(s):  Non présent  
Intensité nominale I<sub>n</sub>: 40 A Sensibilité ΔI: 300 mA Nombre de pôles: 4 Type: A  
Supplémentaire: DIFF 2P 63A TYPE A 300mA  
Dispositif(s) à courant différentiel secondaire(s):  Présent, mais en dehors du cadre du contrôle actuel  Non présent  
Intensité nominale I<sub>n</sub>: 40 A Sensibilité ΔI: 30 mA Nombre de pôles: 4 Type: A  
Supplémentaire: DIFF 40A 30mA 2P TYPE A

### Schémas et plans de l'installation:

Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits: Version/n° V1 Date: 28/11/2023  En ordre  Non présent  
Plan(s) de position: Version/n° V1 Date: 28/11/2023  En ordre  Non présent  
Document(s) des installations de sécurité: Version/n° / Date: /  Non applicable  Non présent  
Document(s) des installations critiques: Version/n° / Date: /  Non applicable  Non présent

### Mesures, contrôles et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: 23 Ω Méthode de mesure: ZEB  
Niveau d'isolement général: 32,1 MΩ Tension de mesure: 500 V  
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel: Bouton test: OK Boucle de défaut: OK  
Continuité des conducteurs de protection: Général: OK Liaison équipotentielle: OK  
Protection contre les contacts indirects: OK Protection contre les contacts directs: OK  
Etat du matériel (à pose) fixe: OK Etat du matériel mobile: /



**Description des circuits**

DISJ 4P C25A 2X  
DISJ 2P C16A 15X/ C10A 4X  
  
DISJ 2P C32A 4X/ C16A 1X

**CONSTATATIONS: Infractions**

Aucune infraction.

**CONSTATATIONS: Remarques**

- A - Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A - Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A - Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- B - Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B - L'unité est meublée au moment du contrôle.
- A - Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A - Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.
- A - Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.



## CONCLUSION:

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du livre 1er de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 28/11/2048

par le même organisme

par un organisme au choix

- Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.
- Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.
  - lors d'une visite précédente
  - lors de la visite actuelle
- Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.
- Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.
- L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé  
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare  
TVA BE 0811.407.869  
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29  
Info@acavzw.be - www.acavzw.be

## Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl ([www.acavzw.be](http://www.acavzw.be)).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

## Plan d'action en cas d'installation électrique conforme:

Lisez attentivement toutes les remarques éventuelles mentionnées sur le rapport.

Conservez le rapport et les schémas correspondants dans le dossier de l'installation électrique.

Laissez contrôler toute modification ou extension importante par un organisme agréé.

Laissez effectuer le prochain contrôle périodique à temps (voir ci-dessus).

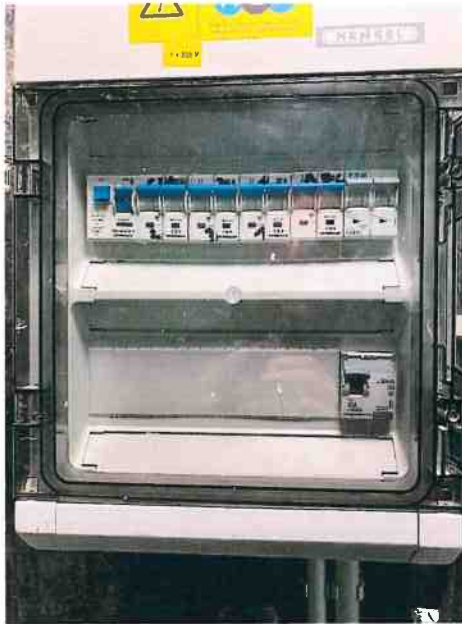


## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Rue Albert 1er 140, 6780 WOLKRANGE  
 Propriétaire: Dicembre

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Rue Albert 1er 140, 6780 WOLKRANGE  
 Propriétaire: Dicembre

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

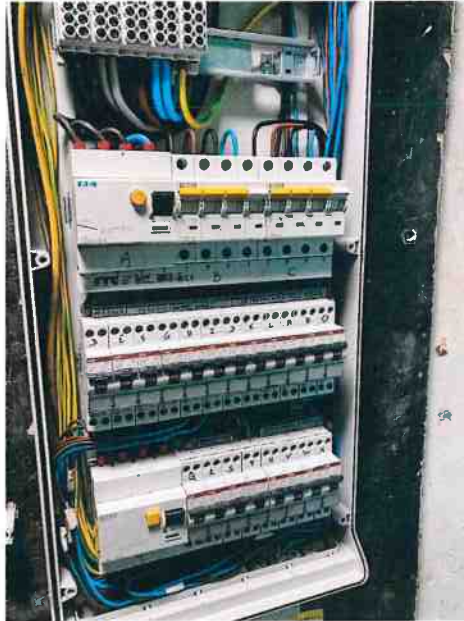


## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Rue Albert 1er 140, 6780 WOLKRANGE  
 Propriétaire: Dicembre

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

